

**Formulaire à compléter et à remettre en Mairie**

M<sup>me</sup>,  M. ....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Tél. : .....

Mail : .....

En cochant la case ci-contre, j'affirme avoir pris connaissance et avoir signé sans réserve le règlement d'attribution de l'aide.

À ..... Le : .....

signature :

Le dossier complet doit être déposé à la Mairie de votre domicile dans les 2 mois suivant la date d'achat du vélo, accompagné des pièces suivantes :

- ce formulaire dûment rempli
- le règlement d'attribution de l'aide dûment approuvé et signé (à retirer en Mairie ou à télécharger sur le site internet de la CCRM)
- l'original de la facture d'achat acquittée du vélo éligible à l'aide + une copie
- une pièce d'identité + une copie
- un justificatif de domicile de moins de 2 mois + une copie
- un RIB du compte au nom du bénéficiaire
- pour un vélo électrique, la copie du certificat d'homologation, la notice technique ou l'attestation de respect de la norme NF EN 15194

*(tout dossier incomplet sera rejeté)*



# Aide à l'achat d'un **VÉLO**



*La Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim  
vous aide à financer l'achat de votre vélo !*

**PRIME DE  
50€ à 75€\***

**vélo classique, cargo,  
ou à assistance électrique**

**adulte ou enfant**

**neuf ou d'occasion !**

***offre réservée  
aux particuliers***

# Conditions d'attribution\*

- Être une personne physique habitant dans une des 18 communes membres de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim (personnes morales exclues du dispositif).
- Une seule dotation par foyer fiscal (renouvellement possible au bout de 5 ans).
- Modèle du vélo : classique, électrique, cargo (sont exclues les remorques et les trottinettes).
- Vélo adulte ou enfant.
- Vélo neuf ou d'occasion.
- Achat obligatoire auprès d'un professionnel (facture).



Pour toute information complémentaire :

Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim

24 rue du Maréchal Foch

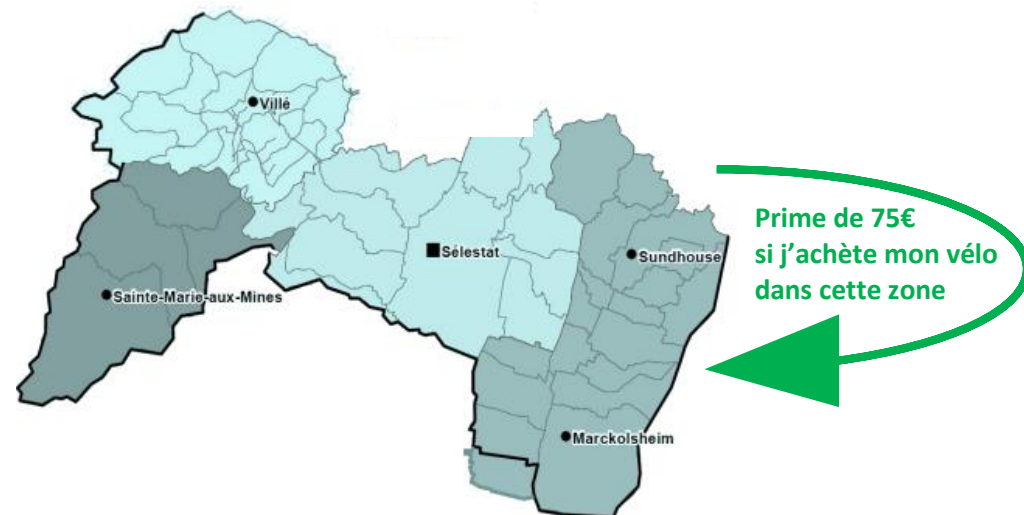
67390 MARCKOLSHEIM

Tél. : 03.88.92.53.73



**AIDE DE 75€** si le vélo neuf ou d'occasion est acheté chez un revendeur situé sur le territoire des 4 communautés de communes suivantes :

- **Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim :**  
Artolsheim, Bindernheim, Boesenbiesen, Bootzheim, Elsenheim, Grussenheim, Heidolsheim, Hessenheim, Hilsenheim, Mackenheim, Marckolsheim, Ohnenheim, Richtolsheim, Saasenheim, Schoenau, Schwobsheim, Sundhouse, Wittisheim.
- **Communauté de Communes de Sélestat :**  
Baldenheim, Châtenois, Dieffenthal, Ebersheim, Ebersmunster, Kintzheim, La Vancelle, Mussig, Muttersholtz, Orschwiller, Scherwiller, Sélestat.
- **Communauté de Communes de la Vallée de Villé :**  
Albé, Basseberg, Breitenau, Breitenbach, Dieffenbach-au-Val, Fouchy, Lalaye, Maisongoutte, Neubois, Neuve-Église, Saint-Martin, Saint-Maurice, Saint-Pierre-Bois, Steige, Thanvillé, Triembach-au-Val, Urbeis, Villé.
- **Communauté de Communes du Val d'Argent :**  
Lièpvre, Rombach-le-Franc, Sainte-Croix-aux-Mines, Sainte-Marie-aux-Mines.



**AIDE DE 50€** si le vélo neuf ou d'occasion, est acheté chez un revendeur situé dans une commune en-dehors de ce périmètre.

Le montant de la prime ne peut être supérieur au coût d'achat du vélo. Dans le cas où ce dernier est inférieur à 75€ ou à 50€ (selon le lieu d'achat), le montant de la prime versé correspondra au coût d'achat.

\*sous réserve d'acceptation du dossier